



Publié sur *Le Matin Online* (<http://new.lematin.ch>)

[Accueil](#) > Le rapport sur le professeur Gugler laisse beaucoup de zones d'ombre

---

PLAGIAT

# Le rapport sur le professeur Gugler laisse beaucoup de zones d'ombre

08. octobre 2011, 22h02

Le Matin Dimanche

Dans son édition du 17 juillet, «Le Matin Dimanche» avait révélé les plagiats à répétition du professeur d'économie et vice-recteur de l'Université de Fribourg Philippe Gugler. Lundi dernier, le Rectorat a fait savoir que la commission d'enquête mise sur pied par l'Université de Fribourg pour examiner les travaux académiques du professeur Philippe Gugler avait rendu son rapport.



© La démission de Philippe Gugler du poste de vice-recteur de l'Université de Fribourg, soucieux de ne pas porter préjudice à l'établissement, a été appréciée par le Rectorat.

Dans son édition du 17 juillet, «Le Matin Dimanche» avait révélé les plagiat à répétition du professeur d'économie et vice-recteur de l'Université de Fribourg Philippe Gugler. Lundi dernier, le Rectorat a fait savoir que la commission d'enquête mise sur pied par l'Université de Fribourg pour examiner les travaux académiques du professeur Philippe Gugler avait rendu son rapport. Sur les 73 documents traités (1800 pages au total), «l'équivalent d'un volume de huit pages a été identifié par la Commission comme étant des passages reproduits sans citations et correspondant, selon la Commission, à un comportement scientifique incorrect.» Seule sanction: le professeur a dû retirer les articles concernés de la liste de ses publications. Le Rectorat précise aussi que Philippe Gugler, «soucieux que cette affaire ne porte pas préjudice à l'Université», a démissionné de son poste de vice-recteur. Alors, fin de l'histoire? Malheureusement, le Rectorat laisse plus de questions en suspens qu'il n'apporte d'éclaircissements.

**La commission d'enquête était-elle indépendante?**

Porte-parole de l'Université de Fribourg, Daniel Schönmann nous a précisé que la commission d'enquête était composée de cinq personnes: un expert extérieur (économiste), deux membres de la faculté concernée, une représentante de la Faculté de droit et le recteur lui-même.

Un seul expert extérieur, c'est maigre. Pour l'essentiel, les travaux de Philippe Gugler ont donc été examinés par des gens avec qui il travaille et qu'il peut croiser chaque jour dans les couloirs de l'Université. A cela s'ajoute le fait que le recteur Guido Vergauwen exerce une autorité hiérarchique sur trois autres membres de la commission.

Dans ces conditions, il faut se forcer un peu pour croire à sa parfaite indépendance. D'autant qu'il existe, comme le montrent d'autres affaires de plagiats universitaires, une forte tendance de l'institution à se protéger contre ce qui pourrait nuire à sa réputation. En France, par exemple, Bénédicte Boyer-Bévière a été victime d'un pillage de sa thèse de doctorat: dans Le Monde du 11 novembre 2010, elle a dénoncé le «mur du silence» que beaucoup d'universités érigent autour de ces questions de plagiat.

### **La commission d'enquête est-elle partie sur de bonnes bases?**

Dans cette affaire où la transparence ne règne guère, on ne connaît pas le rapport de la commission, qui reste confidentiel, mais seulement l'interprétation qu'a bien voulu en donner le Rectorat.

Ce dernier s'en tient à des données quantitatives: l'équivalent de 8 pages «incorrectes» sur 1800. Une broutilte? On peut légitimement estimer que ces huit pages plagiées n'ont rien de bénin (dans le monde académique, beaucoup sont également surpris qu'un professeur puisse produire autant d'articles scientifiques en moins de dix ans, tout en ayant de lourdes fonctions administratives, mais c'est un autre problème).

Le plus problématique réside cependant dans le choix de ces 73 textes. Ils couvrent les années 2002 à 2011, soit une période qui débute avec l'engagement de Philippe Gugler à l'Université de Fribourg. Cette limite est discutable. S'il s'agissait d'évaluer la probité scientifique du professeur, il aurait été plus convaincant que la commission d'enquête se donne tous les moyens possibles pour établir la vérité. Après tout, les écrits antérieurs à 2002 intéressent aussi

l'Université de Fribourg: on imagine qu'elle a dû engager Philippe Gugler en se fondant sur le sérieux supposé de ces travaux.

Avant même que la commission soit constituée, le recteur de l'Université de Fribourg avait déclaré qu'il était nécessaire d'établir une nette distinction entre les articles scientifiques de Philippe Gugler et ceux qu'il avait publiés dans le quotidien La Liberté. Cette recommandation, la commission d'enquête l'a suivie et on se demande aussi pourquoi.

Quand il publiait sa chronique dans la presse fribourgeoise, Philippe Gugler y apparaissait pourtant avec ses titres académiques. Lui-même n'hésitait d'ailleurs pas à faire figurer ces articles dans la liste de ses publications sur le site de l'Université. Enfin, ces textes présentent un intérêt évident: alors que les articles scientifiques de Philippe Gugler impliquent un ou plusieurs coauteurs, les chroniques ont l'avantage de faire apparaître des plagiats qui sont de sa seule responsabilité.

### **La commission d'enquête a-t-elle bien travaillé?**

Dans son communiqué, le Rectorat note que les documents problématiques «impliquent tous un coauteur qui est un chercheur avancé. Pour la quasi-totalité d'entre eux, il s'agit du même coauteur.» A demi-mots, le Rectorat fait ainsi porter le chapeau à un chercheur qui n'a pas eu son mot à dire dans la procédure, ce qui est moralement très discutable, mais parfaitement cautionné par le recteur Guido Vergauwen qui est, par ailleurs, professeur en théologie fondamentale.

Enfin, on se demande pourquoi ne figure pas, parmi les textes problématiques identifiés par la commission, un article daté de juillet 2007 et intitulé «How the PFI may contribute to a more coherent international policy framework on investment?». Il faut le rapprocher d'un texte de l'OCDE publié en 2006: «Police framework for investment».

Lorsqu'on les compare, on s'aperçoit que l'article signé par Philippe Gugler et Lamia Ben Hamida mentionne souvent le texte de l'OCDE, mais omet plusieurs fois les guillemets lorsqu'il le cite. Pas facile de distinguer ce qui appartient à l'un et à l'autre: ne serait-ce pas, ici aussi, l'expression d'un «comportement scientifique incorrect»?

Cela affaiblirait évidemment la thèse selon laquelle le «chercheur avancé» qui a cosigné avec Philippe Gugler six des sept textes repérés par la commission d'enquête serait l'unique responsable. Avec Lamia Ben Hamida, on a en effet un troisième coauteur. Alors de deux choses l'une. Soit Philippe Gugler est moins innocent que l'Université de Fribourg ne voudrait le faire croire. Soit il est le professeur le plus malchanceux au monde dans le choix de ses coauteurs.

---

**URL source:** <http://new.lematin.ch/actu/suisse/le-rapport-sur-le-professeur-gugler-laisse-beaucoup-de-zones-d%E2%80%99ombre>